

F_F	HABELECO1	
FOURMOND Formation yapamacha@free.fr 06 12 43 38 86	Habilitation électrique BO HO(v)	
<p>Public</p> <p>Personnel non-électricien effectuant des travaux non électriques dans un environnement électrique basse tension (BT) ou accédant aux locaux de service électrique BT</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer les risques électriques selon son environnement de travail ▪ Interpréter son titre d'habilitation ▪ Citer les équipements de protection électrique ▪ Évaluer les risques électriques encourus avec les matériels et outillages électriques ▪ Décrire la conduite à tenir face à un accident d'origine électrique ▪ Effectuer des travaux d'ordre non électriques en sécurité <p>Contenu</p> <p>Bases de l'électricité</p> <p>Les domaines de tension et zones d'environnement</p> <p>Prescriptions associées aux zones de travail</p> <p>Principes de prévention à appliquer au cours d'une opération non électrique dans un environnement électrique</p> <p>Effets du courant électrique sur le corps humain• Risques liés à l'utilisation et la manipulation d'outillages électriques Équipements de protection collective et individuelle</p> <p>Habilitation électrique</p> <p>Principe Symboles Rôle des intervenants</p> <p>Conduite à tenir en cas d'incidents</p> <p>Accident corporel Incendie dans un environnement électrique</p> <p>Travaux non électriques</p> <p>Définitions Prescription d'exécution</p>	<p>Pré-requis</p> <p>Aucun</p> <p>Méthodes et moyens Pédagogiques</p> <p>Méthodes actives de découverte. Exposés. Entraînement via des questions issues de l'examen final.</p> <p>Modalités d'évaluation</p> <p>Évaluation théorique via un QCM final. Évaluation pratique effectuée sur armoire ou machine électrique.</p> <p>Intervenant</p> <p>Expert</p> <p>Organisation</p> <p>Durée : 1 jour Lieu : Romorantin Coût pédagogique : 150 € HT/personne 180 € TTC/personne Effectif maximum : 10 personnes <i><u>Devis sur demande pour une session intra ou dans vos locaux</u></i></p> <p>Délai d'accès</p> <p>Dates à fixer dans un délai de deux mois suite à prise de contact.</p> <p>Accueil des personnes en situation de handicap</p> <p>Locaux classés en catégorie 5 et disposant d'un accueil.</p> <p>Année</p> <p>2020</p>	